

8 **Quand cette réforme entrera-t-elle en vigueur ?**

La loi Aubry s'appliquera :

- à partir du 1^{er} janvier 2000 aux entreprises de plus de 20 salariés ;
- à partir du 1^{er} janvier 2002 aux entreprises de moins de 20 salariés.

Elle deviendra contraignante pour les entreprises concernées à partir de ces deux dates mais rien ne leur interdit (bien au contraire puisque l'État versera des aides dans ce sens – question 11, page 37) de négocier avant un *aménagement* de la durée du travail.

Il est prévu que le Parlement examine le bilan des accords ainsi conclus avant le 30 septembre 1999 au plus tard.

Une seconde loi devra être votée à la fin de l'année 1999 pour fixer les modalités concrètes du passage aux 35 heures (en particulier, l'organisation et la *modulation* du temps de travail, le régime des *heures supplémentaires*, la réglementation du temps partiel et le dispositif spécifique pour les cadres) en tenant compte des expériences déjà tentées, des négociations qui ont lieu et du contexte économique du moment.

CALENDRIER D'APPLICATION DES 35 HEURES

	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	AIDES FINANCIÈRES
1998		Entrée en vigueur des aides incitatives pour les entreprises qui réduisent le temps de travail et augmentent leurs effectifs.
31 DÉCEMBRE 1998	Au plus tard, remise aux partenaires sociaux d'un état des lieux analysant la durée du travail dans la fonction publique.	
30 JUIN 1999		Diminution de 1 000 F de l'aide incitative à l'entrée dans le dispositif.
30 SEPTEMBRE 1999	Au plus tard, examen par le Parlement des accords de réduction du temps de travail volontairement engagés en échange de l'aide incitative.	
31 DÉCEMBRE 1999	Au plus tard, vote de la seconde loi fixant les modalités concrètes du passage aux 35 heures.	Diminution de 1 000 F de l'aide incitative à l'entrée dans le dispositif.
1^{ER} JANVIER 2000	La durée légale du travail passe à 35 heures pour les entreprises de plus de 20 salariés.	Fin des entrées dans le dispositif des aides incitatives. Début de l'aide structurelle pour les entreprises qui travaillent moins de 35 heures.
1^{ER} JANVIER 2002	La durée légale du travail passe à 35 heures pour les entreprises de moins de 20 salariés.	
1^{ER} JANVIER 2003		Fin du dispositif des aides incitatives.